



◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 14 Novembre 2018* ◇

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Michèle MONCHOVET, Rachel DRI, Didier RAMEAU, Jean-Paul VALLOT, Guillaume SABOT, Elisabeth FOREST, Régis BONNEFOY, Monique CHARDON, Robert TARDY, Henri MEJEAN, Roger DEFOURS, Mohamed ARJDAL, Vincent DUCREUX, Geneviève MANDON, Jean-Louis BARIOT, Céline ELIE, André VERMEERSCH, Robert TEYSSIER, Jean-François DESFONDS, Robert CORVAISIER, Dominique PEYRACHON, Laurent PEREZ, Evelyne ESTELLE, Régis FANGET.

Le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 10 :

- Bernard SOUTRENON à Michèle MONCHOVET,
- Vincent THOMAS à Stéphane HEYRAUD,
- Gautier HEYRAUD à Rachel DRI,
- Annette SERVY à Régis FANGET,
- Anne DROIN à Henri MEJEAN,
- Jean-François LOUISON à Mohamed ARJDAL,
- Christian SEUX à Jean-François DESFONDS,
- Yvette ROCHETTE à Geneviève MANDON,
- Philippe MASSARDIER à Vincent DUCREUX,
- Marie-Anne MATHEVET à Jean-Louis BARIOT.

Le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :

Estelle BERGER.

L'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :

André VERMEERSCH.

Stéphane HEYRAUD salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 14 novembre 2018 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Décisions du Bureau prises par délégation du Conseil Communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président donne lecture des décisions du Bureau, prises depuis le 30 janvier 2018, dont les principaux dispositifs sont rapportés ci-après :

- **Bureau :**

| N° décision | Date | Exposé Sommaire |
|--------------------|-------------|--|
| B_2018_47 | 09/10/2018 | Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Contrat Station Vallée Pôle de Nature Pilat pour la création d'un sentier ludique sur le site de GRAIX |
| B_2018_48 | 09/10/2018 | Autorisation de signature de la convention avec les EPCI membres de l'Entente Via Fluvia pour participation aux actions de communication et animation (7.621 € pour la CCMP sur un total de 128.127 €) |
| B_2018_49 | 09/10/2018 | MSAP : approbation et autorisation de signature de la convention avec la Commune de Saint-Genest Malifaux |
| B_2018_50 | 09/10/2018 | Modification d'agrément de l'EAJE de Bourg-Argental |
| B_2018_51 | 06/11/2018 | Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Saint-Sauveur-en-Rue : Conventions de mise à disposition du local et de maîtrise d'ouvrages déléguée entre la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue et la CCMP |
| B_2018_52 | 06/11/2018 | Réseau de Lecture Publique : Convention avec les établissements scolaires pour accueils en bibliothèques et prêt d'ouvrages |
| B_2018_53 | 06/11/2018 | Modification de l'agrément de la Crèche Multi Accueil de Bourg-Argental Les Galapiats - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° B_2018_50 du 09/10/2018 |
| B_2018_54 | 06/11/2018 | Attribution d'un fonds de concours à la commune de Planfoy pour la réhabilitation de la salle communale pour un montant maximum de 26.765,50 € et autorisation de signature d'une convention |

Vu l'article L.5211-10 du CGCT,

Vu la délibération n°2014_48 du conseil communautaire du 7 mai 2014 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°2015_75 du 3 novembre 2015,

Vu la délibération n°2014_49 du conseil communautaire du 7 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau dans son ensemble, complétée par les délibérations n°2015_8 du 3 février 2015, et n°2015_74 du 3 novembre 2015,

La lecture de ces différentes décisions n'appelant aucun commentaire des membres de l'assemblée, Après en avoir délibéré, l'assemblée prend acte des décisions intervenues dans les matières déléguées.

CULTURE SOCIAL

2. Critères d'attributions des places en crèches : abrogation de la délibération n° 2018_99 du 09/10/2018 et approbation des critères

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de la réflexion conduite sur l'évolution de la politique Petite Enfance, il a été envisagé de faire évoluer les critères d'attribution des places en crèches.

Les élus de la Commission Culture-Social, le 17 mai 2018 et le 6 novembre 2018 ont proposé les critères et nombre de points suivants :

| | |
|---|----|
| Habite la CCMP | 15 |
| Habite en dehors de la CCMP mais travail sur le territoire | 5 |
| Conjoint exerçant une activité professionnelle générant des déplacements supérieurs à 24 heures continues | 10 |
| Famille monoparentale | 15 |
| Problème de santé de l'enfant, (Justificatif) | 15 |
| Problème de santé d'un membre de la famille (perte autonomie ou dépendance, justificatif) | 10 |
| sans mode de garde | 15 |
| sans famille proche | 5 |
| fratrie | 15 |
| QF INF 952 | 15 |
| QF SUP 952 | 10 |
| DOUBLE ACTIF I à 100% et 2ème 100% ou 80% | 15 |
| DOUBLE ACTIF I à 100% et 2ème entre 80% et 50% | 10 |
| DOUBLE ACTIF I à 100% et 2ème inf. à 50% | 5 |
| DOUBLE ACTIF à temps partiel | 3 |
| I actif | 3 |
| RSA | 15 |
| I ne travaille pas mais en formation 100% ETP | 15 |
| I ne travaille pas mais en formation 75% ETP | 10 |
| I ne travaille pas mais en formation 50% ETP | 5 |
| 2 parents en formation à temps Partiel | 3 |
| Sous total | |
| Temps de garde à temps complet (5 jours) | 15 |
| Dossier déjà présenté dans une commission d'attribution des places | 5 |
| Total | |

Concernant le critère n°3 « conjoint éloigné », sa rédaction est proposée comme telle : « conjoint exerçant une activité professionnelle générant des déplacements supérieurs à 24 heures continues ».

Ils s'appliqueront aux 4 établissements d'accueil du jeune enfant (Bourg-Argental, Jonzieux, Planfoy et Saint-Genest-Malifaux) à compter de la première commission d'attribution de 2019.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **approuve l'amendement tel que proposé ci-dessus,**
- **acte les nouveaux critères d'attributions des places en crèches.**

ÉCONOMIE

3. ZA de Saint-Sauveur-en-Rue : acquisition de parcelles à Mme BARRALLON Marie sur la commune de Saint-Sauveur-en-Rue

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre d'un projet d'aménagement de zone économique sur la commune de St-Sauveur-en-Rue, il est proposé l'acquisition d'une partie de parcelles appartenant à Mme Marie BARRALON, habitant St-Sauveur-en-Rue.

Après bornage, il s'agit donc d'acquérir :

- Une partie de la parcelle n° AC190 pour 125 m²,
- Une partie de la parcelle n° AC297 pour 291 m²,

Soit au total 416 m² au prix de 9€/m² soit 3.744 € nets vendeurs.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **approuve l'acquisition des parcelles citées ci-dessus appartenant à Mme Marie BARRALON de Saint-Sauveur-en-Rue, au prix de vente de 9 € /m², soit un montant de 3.744 € net vendeurs,**
- **autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer les actes authentiques correspondants.**

TOURISME

4. Via Fluvia : acquisitions foncières

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du projet de véloroute – voie verte Via Fluvia, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de différentes parcelles, parties de l'ancienne voie ferrée et de ses abords, afin de permettre la réalisation des aménagements. Ces parcelles sont situées dans le secteur des Bénévis, sur la commune de Burdigues.

Il est proposé l'achat à Mme BERNE Dominique née GENTIAL) de la parcelle n° AI 249 d'une surface de 3 558 m² (en nature de landes) au prix de 0,41 €/m², et de la parcelle n° AI 144, d'une surface de 2 063 m² (en nature de landes), au prix de 1,00€/m² soit une offre à hauteur de 3 521,78 €, nets vendeurs.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **approuve l'acquisition des parcelles citées ci-dessus appartenant à Mme BERNE Dominique (née GENTIAL), pour un montant de 3 521,78 € net vendeurs,**
- **autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer l'acte authentique correspondant.**

Dans un objectif de réactivité notamment, Monsieur le Président propose de déléguer au Bureau les acquisitions foncières, conventions diverses (servitude, occupation...) en lien avec la Via Fluvia pour lesquelles les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **délègue au Bureau les acquisitions foncières et les conventions de servitudes et/ou d'occupations en lien avec la Via Fluvia pour lesquelles les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

5. Attribution du marché de conception-réalisation d'un sentier ludique sur le site de dévalkart à Graix

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de création d'un sentier ludique, sur le site de dévalkart à Graix.

Les travaux consisteront en la création d'un nouveau produit touristique familial en complément de l'offre du Dévalkart existante sur site.

Coût estimé des travaux à 125.000 € HT.

Subventions sollicitées :

Région Auvergne Rhône-Alpes : 50.000 € (40 %)

Département de la Loire : 50.000 € (40 %)

Autofinancement : 25.000 € (20 %)

La Commission Tourisme a validé le cahier de charges et la consultation en conception-réalisation a été lancée le 10/09/2018.

6 offres ont été réceptionnées.

Les critères d'analyse ont été les suivants :

Critère n° 1 : Mémoire technique – méthodologie, références, compétences – à 30%

Critère n°2 : Note d'intention (éléments de contenu, compréhension des enjeux, etc...) à 30%

Critère n° 3 : Mémoire financier à 40%

A l'issue de la première analyse, 4 candidats ont été auditionnés le 24 octobre 2018.

- Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**
- **décide de retenir l'entreprise Luth Médiations pour la réalisation du sentier ludique de Graix, pour une mission de conception-réalisation, pour un montant de 122.580 € HT,**
 - **autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer les pièces du marché et tout acte nécessaire à la réalisation du projet.**

DIVERS

6. Fibre optique

Les Maires des Communes font part de leur mécontentement quant au déploiement du réseau de fibre optique. De nombreux dysfonctionnements et retards ont été relevés.

Monsieur le Président est conscient de ces faits, qui ont été évoqués avec le SIEL, maître d'ouvrage de l'opération.

Il rappelle que la CCMP et les communes sont simplement contributrices à l'opération « THD42 » et qu'elles n'ont voix au chapitre que par la voix de leur représentant au sein des instances du syndicat.

Il est proposé de rédiger un nouveau courrier au SIEL pour lui faire part des différentes problématiques et lui demander une information précise et régulière sur l'avancement du déploiement du THD.

Il sera également demandé des détails sur la future maintenance et exploitation du réseau.

La séance est levée à 21h15.